



# COMMISSION NATIONALE CLIMAT

## Décisions prises le 22 décembre 2022

### 2. Approbation du projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est approuvé, moyennant l'ajout d'un point A.O.B.

### 4. Approbation du programme annuel et du budget de la CNC pour l'année 2023

Le Secrétariat permanent fournira en temps opportun un retour d'information aux membres de la CNC sur les activités du « roster of experts ».

Le budget de 156 822,59 euros pour l'année 2023 ainsi que le programme annuel pour l'année 2023 de la CNC tels que préalablement transmis, sont approuvés.

### 6. Calcul des émissions liées au transport

Une procédure d'approbation écrite relative au projet de décision sera lancée avec une date limite au 11 janvier 2023.

Le GT ad hoc transport et le CCPIE Emissions prépareront l'inventaire des émissions selon l'ancienne et la nouvelle méthode, et veilleront à ce que l'inventaire provisoire des gaz à effet de serre 1990-2021 conformément à l'article 26 du règlement (UE) n° 1999/2018, puisse être soumis à temps à la CNC pour approbation.

### 7. Création de nouveaux groupes de travail CNC

La Commission Nationale Climat décide, à l'instar de l'organisation au niveau européen, de créer trois nouveaux groupes de travail CNC : groupe de travail CNC ETS Maritime, groupe de travail CNC ETS Bâtiments et transport routier (BRT) et groupe de travail CNC CBAM, et demande au Secrétariat Permanent de la CNC de créer un "rôle" spécifique pour ces groupes de travail, et de lancer un appel aux membres potentiels de ces groupes de travail afin que la composition des groupes de travail puisse être finalisée d'ici début janvier 2023. La Commission Nationale Climat demande que lors d'une consultation initiale du groupe de travail respectif, un président soit également identifié parmi les membres du groupe de travail, et communiqué au Secrétariat Permanent de la CNC.

### 8. Évaluation de l'objectif de l'autorité fédérale en application de l'article 24, § 2, partie 2 de l'accord de coopération relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020

La CNC décide qu'il n'y a pas de consensus pour approuver le rapport transmis en application de l'article 16, § 1er de l'accord de coopération relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020 par la Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal à la Commission nationale climat le 28 octobre 2022. Par conséquent, il n'y a pas non plus de consensus sur le fait que ce rapport puisse être utilisé pour déterminer si l'autorité fédérale a pleinement respecté ses engagements dans le cadre de l'accord de coopération 2013-2020. La CNC décide également qu'aucune autre conséquence ne sera attachée à cette décision.

**Présents:**

<b>Membres</b>	
<b>Etat fédéral (FED)</b>	
Mathias BIENSTMAN	Cab Khattabi
Filip SMET	Cab Van Peteghem
Bert VAN LOON	Cab Van der Straeten
Mattijs VAN MIERT	Cab Gilkinet
<b>Région Flamande (RF)</b>	
Stijn CAEKELBERGH	Cab Demir, président
Yannick VAN DEN BROECK	Cab Jambon
Elise STEYAERT	Cab Somers
Wim VERRELST	Cab Crevits
<b>Région Wallonne (RW)</b>	
Dominique PERRIN	Cab Henry
Adrien JAHIER	Cab Di Rupo
<b>Région Bruxelles-Capitale (RBC)</b>	
Nicolas RAIMONDI	Cab Maron
<b>Secrétariat Permanent (SP)</b>	
Laurence de CLOCK	SPF Santé – DG Environnement
Tomas VELGHE	VEKA
Annick VANDERPOORTEN	Bruxelles-Environnement
<b>Autres</b>	
Fre MAES	SPF Santé – DG Environnement
Hannelore FOSSAERT	SPF Santé – DG Environnement
Emile VAN DEN BROECK	VEKA
Natacha CLAEYS	VMM
Caroline DE BOSSCHER	VMM
Victoria VERSCHAFFEL	Cab Demir
Kris GYSELS	Cab Peeters